

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2024/244

(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)

Objet : Convention pour la réalisation du contrôle technique des travaux d'extension de l'ALSH de VAUX

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU, le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

CONSIDERANT, la nécessité d'intervenir pour effectuer le contrôle technique durant les travaux d'extension de l'ALSH de Vaux sur la commune de Mery sur Oise,

CONSIDERANT, les conditions proposées par l'agence Socotec Paris et Réhabilitation Pôle Construction – IDF Ouest, représentée par Monsieur Hervé CHLIQUE, sis Tour Pacific, 13 cours Valmy, 92977 Paris-La-Défense,

DECIDE

Article 1 : De signer une convention pour réaliser le contrôle technique durant les travaux d'extension de l'ALSH de Vaux situé 6 Bd du Père Joseph Wresinski sur la commune de Mery sur Oise, avec l'agence Socotec Paris et Réhabilitation Pôle Construction – IDF Ouest, représentée par Monsieur Hervé CHLIQUE, sis Tour Pacific, 13 cours Valmy, 92977 Paris-La-Défense.

Article 2 : Le montant de la convention est détaillé comme suit :

- 1.Phase CONCEPTION **1 700,00 € HT**
- 2.Phases TRAVAUX **4 700,00 € HT**
- 3.Phase CONCEPTION **2 650,00 € HT**

Article 3 : Le montant total du contrat s'élève à **9 050,00 € H.T soit 10 860,00 € T.T.C.**

Article 3 : D'autoriser la mise en paiement à l'avancement,

Article 4 : De voter un crédit suffisant sur le budget 2024.

Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,
Socotec Paris et Réhabilitation Pôle Construction – IDF Ouest,

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à Méry-sur-Oise

Le 17 octobre 2024

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise

**SOCOTEC**

Proposition commerciale

Extension de l'ALSH de Vaux - Mery Sur Oise

PASS CONFIANCE – 23 août 2024

Votre contact SOCOTEC Construction :

Herve CHLIQUE
Directeur du Pole Paris Ile de France
Tel : 01 41 45 08 91
Mail : herve.chlique@socotec.com

SOCOTEC Agence Paris et Réhabilitation
Pôle Construction - IDF Ouest
Tour Pacific
13 Cours Valmy
92977 PARIS-LA-DEFENSE

Interlocuteur CLIENT :

Olivier Croisic
Conducteur d'Opération
Tel : 06 20 79 98 95
Mail : Olivier.CROISIC@merysuroise.fr

COMMUNE DE MERY SUR OISE
14 AVENUE MARCEL PERRIN
95540 MERY-SUR-OISE

SOCOTEC CONSTRUCTION - S.A.S au capital de 9.116.700 euros – 834 157 513 RCS Versailles
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France



SOMMAIRE

1	SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE	3
2	VOTRE PROJET	5
	Ses principales caractéristiques	5
	Description et points particuliers	5
3	LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	6
	Les missions de contrôle technique	6
	Les prestations proposées	6
	L'équipe	8
	La méthodologie	9
	Les délais	9
	Les honoraires	10
4	LES ATTESTATIONS	11
	L'attestation accessibilité handicapés	11
5	CONDITIONS DE PAIEMENT	12
6	CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES	13
7	ANNEXE : Tableau de décomposition CT	14

1 SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE

Nous vous remercions de nous consulter pour votre projet : Extension de l'ALSH de Vaux à Mery Sur Oise.

Nous vous proposons le Pass Confiance qui a pour objectif de vous fournir les prestations qualitatives d'accompagnement suivantes :

MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
MISSIONS DE BASE	
Missions de controle technique (L, LE, SEI, PHa, HAND, F, AV)	8 470,00 €
TOTAL	8 470,00 €

Au vu des caractéristiques de votre projet, nous vous recommandons les missions suivantes :

NOS RECOMMANDATIONS	HONORAIRES HT	CHOIX
ATTESTATIONS		
Attestation accessibilité handicapés	580,00 €	

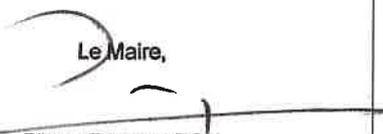
Merci de cocher dans la colonne « CHOIX » les missions recommandées retenues.

Rappel de votre projet : Extension de l'ALSH de Vaux à Mery Sur Oise

V1 - [A] 2408204C0000046

Fait à PARIS-LA-DEFENSE, le 23 août 2024

« Par l'acceptation de la présente offre, je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales et les conditions spéciales correspondant aux missions listées dans le tableau des missions. »

Pour accord du Client	Pour SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
Personne à contacter : _____ _____	Herve CHLIQUE Directeur du Pole Paris Ile de France Signature : _____
N° SIRET de la société à facturer : _____ _____	
Adresse de facturation : _____ _____	
Date : <u>17 octobre 2024</u>	
Signature et cachet de l'entreprise :  Le Maire,  Pierre-Edouard EON Vice-président du conseil départemental du Val d'Oise	Agence Paris et Réhabilitation Pôle Construction - IDF Ouest Tour Pacific 13 Cours Valmy 92977 PARIS-LA-DEFENSE

NB : La présente proposition comporte 14 pages

2 VOTRE PROJET

Ses principales caractéristiques

Adresse de l'opération :

6-8 boulevard du Père Joseph Wresinski
95540 Mery Sur Oise

Nombre de bâtiments : 1

Catégorie d'ERP : 4

Stade d'avancement du projet : Programmation

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 01/04/2025

Durée prévisionnelle des travaux : 10,0 mois

Montant prévisionnel des travaux HT (hors VRD) : 1 200 000,00 €

Surface : 350 m²

Nombre de tranches : 1

Nombre de permis de construire : 1

Description et points particuliers

Description des travaux

Construction d'une extension de 350m² environ pour l'ALSH de Vaux à Méry sur Oise.

Localisation : Groupe scolaire Vaux - 95540 MERY SUR OISE

Montant prévisionnel des travaux : 1 200 000,00 € HT

Durée prévisionnelle des travaux : 10 mois

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 01/04/2025

Merci de me remettre un devis pour les missions de contrôle technique indiquées ci-après :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
- Mission LE relative à la solidité des existants
- Mission AV relative à la stabilité des avoisinants
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH
- Mission F relative au fonctionnement des installations
- Mission PH relative à l'isolement acoustique des bâtiments
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

- Mission optionnelle obligatoire à prévoir
- Attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés

Pour Information, notre chiffrage s'est basé sur les hypothèses suivantes :

- Fondations : Superficielles
- Présence de procédés non traditionnels : Non
- Nombre de sous-sol : 0

3

LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

OBJECTIF : Prévenir les aléas techniques lors de la conception et la réalisation de l'opération afin d'assurer la solidité de l'ouvrage, la sécurité des personnes et le confort des occupants.

Les missions de contrôle technique

Vous nous avez sollicités pour les missions de Contrôle Technique suivantes :

- Mission L, relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
- Mission LE, relative à la solidité des existants
- Mission SEI, relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH
- Mission PHa, relative à l'isolation acoustique des bâtiments autre que d'habitation
- Mission HAND, relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
- Mission F, relative au fonctionnement des installations
- Mission AV, relative à la stabilité des avoisinants

Ces missions font l'objet d'un chiffrage spécifique (cf. Synthèse de notre offre).

Les prestations proposées

Nous vous proposons de réaliser les prestations suivantes par phase, adaptées à vos attentes et aux caractéristiques de votre projet :

En phase Conception

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"> - Examen de l'étude géotechnique - Examen du diagnostic des existants - Examen préalable des avoisinants - Examen des dossiers PC, APS, APD, PRO et DCE - RICT (Rapport Initial de Contrôle Technique) sur DCE 	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de la notice de sécurité - Examen de la notice d'accessibilité - Réunions en phase amont - Réunion de présentation du RICT - Synthèse des avis au stade du RICT

En phase Documents d'Exécution

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"> - Examen des documents relatifs (si couvert par le programme des travaux) : <ul style="list-style-type: none"> - aux infrastructures - aux superstructures - au clos et couvert - aux équipements indissociables - aux installations électriques - au génie climatique - à la sécurité incendie 	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèses régulières (a minima trimestrielles) des avis - Consultation de la Direction Technique pour ouvrage complexe

En phase Travaux (suivi d'Exécution)

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"> - Présence à des RDV de chantier - Visites hors RDV de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de nos avis suspendus et défavorables en réunion de démarrage

En phase Réception

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"> - Remise du RFCT (Rapport Final de Contrôle Technique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pré-rapport final environ un mois avant la réception - Participation à la commission de sécurité/accessibilité si elle existe

équipe

La mission est placée sous la responsabilité d'un ingénieur généraliste dénommé « Pilote » de l'opération. Le pilote est votre interlocuteur unique.

Il est suppléé afin de garantir la continuité de la mission en toute circonstance.

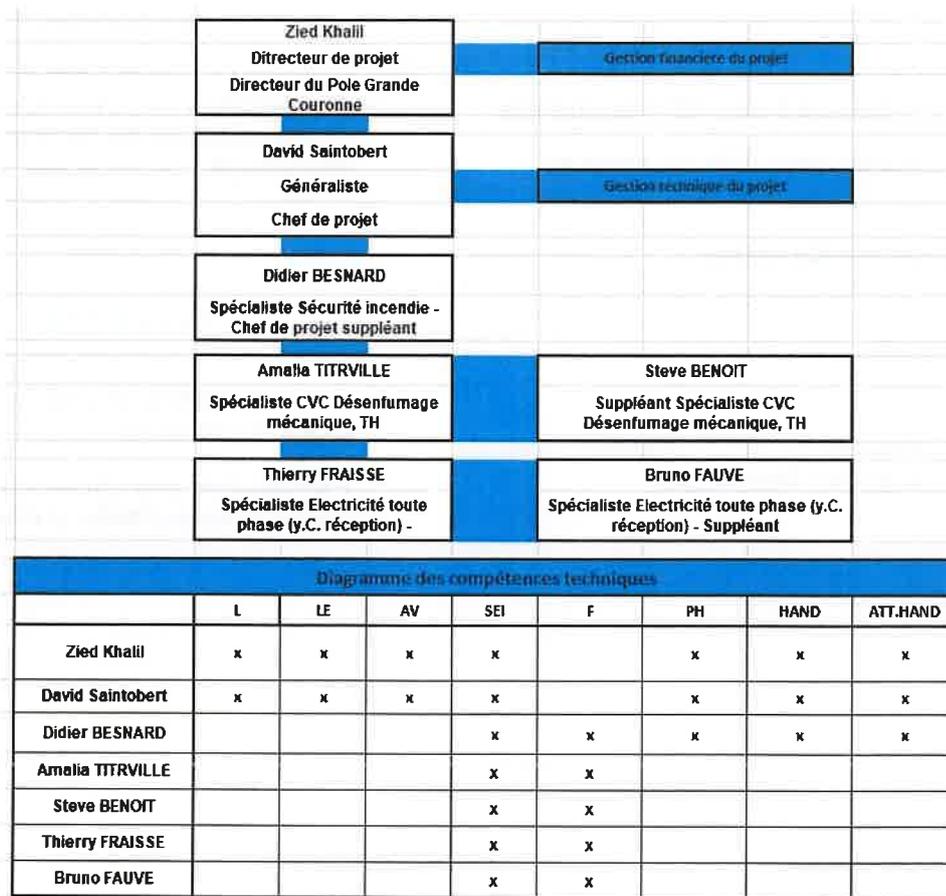
Il peut également solliciter les référents techniques nationaux de notre direction technique groupe sur des points particuliers.

Il planifie l'ensemble des interventions liées à la mission de contrôle technique et aux missions réglementaires contenues dans le Pass Confiance.

Pour votre opération, le pilote désigné sera **David SAINTOBERT** (sous réserve de disponibilité au moment de l'acceptation de la présente offre)

En fonction des plans de charges de nos équipes, il pourra être remplacé par un intervenant qualifié de notre agence.

Vous trouverez ci-dessous l'organigramme de l'équipe dédiée :



néthodologie

L'ensemble de nos prestations est réalisé au moyen de notre outil informatique Rapsotec, véritable mémoire du chantier et support pour tous les intervenants.

Une diffusion par courriel

Rapsotec permet une communication directe de l'ensemble des avis émis par SOCOTEC par courriel.

Des éléments toujours à jour

A chaque nouvelle édition, vous recevez instantanément vos rapports modifiés par courriel. Ces éléments sont numérotés et incrémentés spécifiquement pour votre opération.

Une lecture facilitée

Grâce à la liste récapitulative, vous avez une vision exhaustive des observations en cours non suivies d'effet. Leur classement par livrable facilite la consultation des observations pour le Maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises.

Des informations hiérarchisées

Les observations regroupées dans les listes récapitulatives sont hiérarchisées en fonction de leur degré d'importance : suspendu et défavorable.

Une traçabilité totale de nos avis

Grâce à l'intégration de l'ensemble des éléments du projet dans Rapsotec, tous les avis émis par nos ingénieurs bénéficient d'une traçabilité totale : justification des levées de réserves, points sur les documents non reçus et intégration de tous les documents entrants dont les courriels.

Le + Socotec : Des avis clairs, précis et intelligibles.

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- *Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction*
- *Norme NFP 03-100 de septembre 1995 de contrôle technique*

Les délais

PRESTATIONS SOCOTEC	DELAJ EN JOURS / FREQUENCE
Avis sur document de conception	5
Élaboration du RICT sur PRO/DCE	10
Avis sur documents d'exécution	10
Fiches de visite de chantier	2
Liste récapitulative des avis	Mensuelle
Pré-RFCT	30 jours avant réception
RFCT	10 jours après réception

Ces délais peuvent bien évidemment être réduits si le contexte du projet le nécessite.

Les honoraires

Les honoraires pour assurer la mission de contrôle technique telle que définie ci avant s'élèvent à :

- Mission de base souhaitée : **8 470,00 € H.T** soit **0,59 %** du montant TTC des travaux.

Le mois supplémentaire de chantier (hors recommandations) pourra donner lieu à une facturation de **590,00 € H.T / mois**.

Le + Socotec : Nous pouvons également vous accompagner dans le cadre de la constitution des dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

4 LES ATTESTATIONS

Au-delà de leur caractère obligatoire, ces attestations :

- sont à joindre à la Déclaration d'Achèvement de Travaux en mairie (à annexer au CERFA 13 408_02)
- peuvent également vous être demandées lors des Contrôles du respect des Règles de la Construction (CRC) exercés par l'administration jusqu'à 6 ans après la livraison de l'opération (selon article L 181-1 du Code de la Construction).

Elles sont indépendantes des missions de Contrôle Technique normatives.

L'attestation accessibilité handicapés

PRESTATIONS SOCOTEC MISSION HCDA	MONTANT DES HONORAIRES EN € HT
- Visite de l'intégralité du bâtiment et de ses abords avant réception	
- Relevés et mesures exhaustifs visant à statuer sur la conformité vis-à-vis des référentiels réglementaires	580,00 €
- Rédaction de l'attestation finale d'accessibilité handicapés	

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- *Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public*
- *Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.*

5

CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos conditions de paiement font l'objet des échéanciers suivants :

Échéancier CT		Répartition
Honoraires dus au démarrage de notre intervention		10,00 %
Honoraires dus à la remise du RICT		20,00 %
Honoraires au démarrage des travaux		10,00 %
Honoraires en cours de travaux		50,00 %
Honoraires dus à la remise du RFCT		10,00 %

Échéancier Mesures et Attestations		Répartition
Honoraires dus à la remise de l'attestation		100,00 %

La présente proposition, dont la validité est de 3 mois, constituera le contrat après signature en page 4.

Les pièces contractuelles qui constituent cette commande sont par ordre de priorité décroissante :

- Les conditions Générales et Spéciales jointes à la présente offre
- La norme NFP 03-100 relative à la mission de Contrôle Technique

Conditions de paiement - Modalités de règlement :

Nos honoraires seront révisables par application de la formule de révision $0.000+1.000 I_m/I_o$ (I_m étant l'indice Ingénierie du mois de facturation et I_o l'indice du mois d'établissement de l'offre).

Les honoraires et frais majorés du montant de la TVA 20%, seront réglés et versés suivant l'échéancier proposé ci-dessus.

Ces paiements seront faits à 30 jours date de facture à SOCOTEC Construction par virement bancaire uniquement (au profit du compte suivant RIB indiqué sur nos factures).

6

CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

Missions proposées	Conditions Générales correspondantes	Conditions Spéciales correspondantes
Missions de controle technique (L, LE, SEI, PHa, HAND, F, AV)	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-CTC	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-CONS-CONTROLE TECHNIQUE
Attestation accessibilité handicapés (HCDA) (recommandée)	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-AUTRES	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-SCT- ATTESTATIONS MESURES

Les Conditions Générales et les Conditions Spéciales sont mises à la disposition des CLIENTS sur le Site Socotec.fr où elles sont directement consultables.

Nous vous invitons à y accéder en cliquant sur le lien suivant : <https://www.socotec.fr/conditions-generales-socotec-construction-immobilier>

ANNEXE : TABLEAU DE DÉCOMPOSITION CT

Décomposition financière (en euros)	Ingénieur	Technicien	Total	Décomposition en temps nécessaire d'intervention (en jours)	Ingénieur	Technicien	Total
Phase conception	1 400,00	300,00	1 700,00	Phase conception	4	1	5
AVIS APS	350,00	0,00	350,00	AVIS APS	1		1
AVIS APD	350,00	0,00	350,00	AVIS APD	1		1
AVIS PC (notice de sécurité et accessibilité)	350,00	0,00	350,00	AVIS PC (notice de sécurité et accessibilité)	1		1
AVIS PRO DCE (Elaboration du RICT)	350,00	300,00	650,00	AVIS PRO DCE (Elaboration du RICT)	1	1	2
Phase travaux	3 500,00	1 200,00	4 700,00	Phase travaux	10	4	14
VISA Documents d'exécution et suivi de l'exécution	1 750,00	600,00	2 350,00	VISA Documents d'exécution et suivi de l'exécution	5	2	7
Visites et participation aux réunions de chantier (1 par mois)	1 750,00	600,00	2 350,00	Visites et participation aux réunions de chantier (1 par mois)	5	2	7
Phase réception	1 750,00	900,00	2 650,00	Phase réception	5	3	8
Vérifications finales	700,00	600,00	1 300,00	Vérifications finales	2	2	4
Elaboration du rapport de vérification final Rapport Final du Contrôle Technique (RFCT)	700,00	300,00	1 000,00	Elaboration du rapport de vérification final Rapport Final du Contrôle Technique (RFCT)	2	1	3
Participation à la commission de sécurité et accessibilité	175,00	0,00	175,00	Participation à la commission de sécurité et accessibilité	0,5		0,5
Elaboration du rapport à la GPA	175,00	0,00	175,00	Elaboration du rapport à la GPA	0,5		0,5
Total	6 650,00	2 400,00	9 050,00	Total	19	8	27